

Décision du Directeur Général n°D.15-28 DELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Vu le code de l'urbanisme et en particulier son article R 321-9 qui dispose que le directeur général peut déléguer sa signature,

Vu le décret n°2014-1735 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'Etablissement public foncier de Bretagne (EPFB) et notamment son article 13,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public foncier de Bretagne,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement public foncier de Bretagne, approuvé par la délibération du conseil d'administration n°C-2015-08 en date du 16 juin 2015 ;

Considérant l'absence de la directrice générale, en congés du 13 au 17 juillet 2015 et du 10 au 21 août 2015,

Considérant l'absence de la directrice générale adjointe, en congé maternité,

DECIDE

Article 1 - Délégation de signature à la directrice des opérations

Délégation est donnée à Mme **Sandrine PATEROUR**, directrice des opérations, pour signer les actes relatifs aux décisions d'exercice des droits de préemption dont l'établissement est titulaire ou délégataire et des décisions d'exercice du droit de priorité dont l'établissement est délégataire entre le 13 et le 17 juillet 2015 ainsi qu'entre le 10 et le 21 août 2015.

Article 2 - Prise d'effet et mesures de publicité

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature. Elle sera notifiée à Mme Sandrine PATEROUR, publiée au recueil des actes administratifs de l'EPFB et affichée au siège de l'établissement.

Fait à Rennes, le 03/07/2015

La directrice générale


Carole CONTAMINE

Notifié à	Le	Signature
Sandrine PATEROUR		